

## ONE EXPERIENCE annonce l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au bénéfice de ses actionnaires

ONE EXPERIENCE (ALEXP), 1<sup>er</sup> groupe européen d'*Hospitality* hybride (événementiel, hôtellerie, co-living, flex-office), annonce la mise en oeuvre d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de l'ensemble de ses actionnaires avec l'attribution gratuite d'un (1) BSA par action détenue. 19 BSA donneront le droit à leur porteur de souscrire, sur une durée de 2 ans à compter du 5 septembre 2025, à 1 action nouvelle, moyennant un prix de souscription de 2,50 euros par action nouvelle, représentant une augmentation de capital d'un montant total maximum de 1.546.445 euros (prime d'émission incluse).

Les BSA seront admis à la négociation sur Euronext Growth à compter de leur date d'attribution.

**Edouard MASSEAU, Président directeur général de ONE EXPERIENCE :**

*« Cette opération s'inscrit parfaitement dans le plan de marche annoncé début juillet. Fort du succès de l'augmentation de capital réalisée le mois dernier, notre groupe avance dans sa stratégie de Bitcoin Treasury Company qui consiste à accumuler du Bitcoin et tient à associer ses actionnaires à son développement sur le long terme. »*

### Accélération de la stratégie d'accumulation de Bitcoins

#### Objectif de l'opération

Cette opération d'émission de BSA 2025-2 attribués gratuitement à tous les actionnaires à raison d'un (1) BSA par action détenue, vise à :

- Remercier l'ensemble des actionnaires de la Société pour leur fidélité et leur confiance à travers l'attribution d'un Bon qui sera valorisé sur le marché,
- Accroître les capacités de financement de la Société en vue d'accélérer dans la stratégie de *Bitcoin Treasury Company* et d'augmenter ainsi le nombre de Bitcoins détenu par action.

## **One Experience**

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1.040.872,40 euros

Siège social : 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne-Billancourt

824 187 579 RCS Nanterre

(la « Société »)

Les termes et conditions des BSA 2025-2 sont mis à disposition concomitamment au présent communiqué sur le site Internet de la Société.

### **Description de l'opération**

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2025 (14<sup>ème</sup> résolution), le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion en date du 29 août 2025, a décidé de l'émission et de l'attribution gratuite de 11.752.982 bons de souscription d'actions à l'ensemble des actionnaires de la Société selon les modalités détaillées ci-après.

Cette attribution gratuite de BSA vise à remercier l'ensemble des actionnaires de la société One Experience, chaque actionnaire va ainsi se voir remettre gratuitement un BSA 2025-2 pour chaque action de la Société détenue en date du 4 septembre 2025.

Sur la base du capital de la Société au 4 septembre 2025, un maximum de 11.752.982 BSA 2025-2 sera émis. Les BSA 2025-2 qui seraient attribués à la Société à raison de ses actions autodétenues seront immédiatement annulés au jour de l'attribution.

19 BSA 2025-2 donneront le droit à leur porteur de souscrire à 1 action nouvelle, moyennant un prix de souscription de 2,50 euros par action nouvelle, représentant (avant neutralisation des BSA attribués aux actions auto-détenues) un produit brut d'exercice d'un montant total maximum de 1.546.445 euros, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 61.857,80 euros.

Les BSA 2025-2 feront l'objet d'une demande d'admission à la cote sur le marché Euronext Growth Paris. Ils seront donc cotés sur une ligne spécifique et intitulés « BSA 2025-2 » (ISIN : FR00140126G1).

La durée de vie des BSA 2025-2 est fixée à vingt-quatre (24) mois à compter du 5 septembre 2025, soit jusqu'au 4 septembre 2027 inclus.

La Société n'a pas connaissance des intentions d'exercice de ces BSA par ses principaux actionnaires.

### **Produit de l'opération**

En cas d'exercice de l'intégralité des BSA 2025-2, le produit brut de l'opération pourrait atteindre 1.546.445 € (avant neutralisation des BSA attribués aux actions auto-détenues).

## One Experience

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1.040.872,40 euros  
Siège social : 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne-Billancourt  
824 187 579 RCS Nanterre  
(la « Société »)

### Calendrier indicatif de l'opération

|                                      |                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1<sup>er</sup> septembre 2025</b> | Diffusion du communiqué de presse de One Experience décrivant les principales caractéristiques de l'émission des BSA 2025-2<br>Diffusion par Euronext de l'avis d'émission<br>Publication au BALO de l'avis aux actionnaires |
| <b>3 septembre 2025</b>              | Premier jour de cotation des BSA                                                                                                                                                                                             |
| <b>4 septembre 2025</b>              | Record date attribution ; date d'enregistrement pour déterminer les bénéficiaires de l'attribution<br>Attribution des BSA 2025-2                                                                                             |
| <b>5 septembre 2025</b>              | Ouverture de la période d'exercice des BSA                                                                                                                                                                                   |
| <b>4 septembre 2027</b>              | Fin de la période d'exercice des BSA                                                                                                                                                                                         |

### Facteurs de risque

La Société rappelle que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité sont décrits dans le rapport financier annuel 2024 disponible sur son site internet (<https://groupe.one-experience.fr/#investisseurs>).

### Incidence de l'émission sur les capitaux propres consolidés par action d'un actionnaire qui n'exercerait ses BSA 2025-2

| Quote-part des capitaux propres par action (en euros)                                                                     |                  |               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------|
|                                                                                                                           | Base non diluée* | Base diluée** |
| Avant émission des actions nouvelles provenant de l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSA 2025-2        | 0,792384         | 0,784045      |
| Après émission de 618.780 actions nouvelles provenant de l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSA 2025-2 | 0,7527525        | 0,7452230     |

\* : sur la base d'un montant de capitaux propres de la Société de 9.312.875 € au 31/12/2024

\*\* : Il existe :

- 125.000 BSPCE émis en 2019 (prix d'exercice 1,60 €) non encore exercés

| Participation de l'actionnaire (en %)                                                                                     |                 |               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|
|                                                                                                                           | Base non diluée | Base diluée** |
| Avant émission des actions nouvelles provenant de l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSA 2025-2        | 1               | 0,9881        |
| Après émission de 618.780 actions nouvelles provenant de l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSA 2025-2 | 0,94999         | 0,94048       |

\*\* : Il existe :

- 125.000 BSPCE émis en 2019 (prix d'exercice 1,60 €) non encore exercés

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

## One Experience

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1.040.872,40 euros  
Siège social : 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne-Billancourt  
824 187 579 RCS Nanterre  
(la « Société »)

## Prospectus

En application des dispositions de l'article L.411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF), l'Opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8 M€.

### **A PROPOS DE ONE EXPERIENCE - <https://groupe.one-experience.fr/>**

Fondé en 2017, ONE EXPERIENCE est un groupe d'« Hospitality » en France (sites évènementiels et touristiques, hôtels, espaces de co-working et co-living) qui intègre également des activités de production d'évènements de tout type pour une clientèle privée et professionnelle.

One Experience est coté sur Euronext Growth Paris.

ALEXP – Code ISIN : FRO013266772

Contact ONE EXPERIENCE : Edouard Masseau – Président – [contact@one-experience.fr](mailto:contact@one-experience.fr)

Contact média : Ségolène de St Martin – PCE – [sdestmartin@p-c-e.fr](mailto:sdestmartin@p-c-e.fr) – 33 (0) 6 16 40 90 73

Listing Sponsor : Euroland Corporate – [www.elcorp.com](http://www.elcorp.com) – 33 (1) 44 70 20 92

## Avertissement

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la société One Experience ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat d'actions de la société One Experience peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La société One Experience n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société One Experience d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société One Experience n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société One Experience n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.*

*Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.*